

PRE ENQUETE SOCIO ECONOMIQUE SUR SCIAGE ARTISANAL DE BOIS EN PROVINCE ORIENTALE

Rapport narratif

Produit par Bernard ABDALA et Ignace LUBALA
Sous la supervision de Mr. Cyrille ADEBU



Décembre 2011

Table des matières

I. INTRODUCTION	3
II. APPROCHE ET DEPLOIEMENT DANS LA ZONE D'ENQUETE	4
III. RESULTATS SAILLANTS DES ENQUETES DANS LES DEUX SOUS ZONES	9
3.1 Le cahier des charges :.....	9
3.2 Corporation associative d'intérêts.....	10
3.3 Exigences administratives.....	10
3.4 Commercialisation et destination des produits.....	11
3.5 Problèmes majeurs de l'exploitation artisanale de bois.....	12
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15
Annexes 1: Fiche d'information sur l'exploitation artisanale à l'échelle du Territoire..	18
Annexe 2 : Fiche individuelle d'exploitation artisanale du bois.....	20

I.INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Pro-Formal en RDC; l'Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN asbl) avait signé un contrat avec le Centre International des Recherches Forestières « CIFOR » pour la réalisation d'une enquête socio économique sur le sciage artisanal du bois en Province Orientale.

Cette enquête ayant pour but d'une part de comprendre les enjeux socio économique et écologique liés aux activités des sciages en amont et d'autre part tester les outils de collecte des données dans deux zones importantes de sciage artisanal bois en Province orientale, l'étude s'est effectuée en territoire de Mambasa dans le district de l'ITURI et deux territoires aux environs de Kisangani, plus spécialement le territoire de Bafwasende et d'Ubundu dans le district de la Tshopo.

Objectif global :

Tester deux questionnaires permettant de caractériser les variables socio-économiques de l'amont de la filière du sciage artisanal dans les deux zones importantes de la Province Orientale.

Objectifs spécifiques :

- Identifier deux zones où le sciage artisanal est actif et où les questionnaires sont testés pendant 10 jours pour chaque zone.
- tester dans chacune de zone le questionnaire caractérisant le sciage artisanal à l'échelle du Territoire avec les autorités et personnes ressources concernées ;
- tester dans chacune de zone le questionnaire portant sur les activités de sciages avec les opérateurs concernés.
- Faire un rapport d'activité décrivant la mise en œuvre concrète des enquêtes.

II. APPROCHE ET DEPLOIEMENT DANS LA ZONE D'ENQUETE

En se référant à l'objectif principal de l'étude, les entretiens concernaient les principaux acteurs et autres personnes impliqués dans l'exploitation de bois dont les exploitants, les communautés, les autorités administratives locale et les évacuateurs (bombeurs).

Nos entretiens avec ces différents acteurs se sont focalisé principalement sur les éléments tels que : le cahier des charges, l'existence des corporations associative d'intérêts, les difficultés rencontrées par les uns et les autres, les lieux d'évacuation et de commercialisation de bois prélevé, les types des taxes exigées et le coût d'investissement par opération de coupe.

L'étude comprend trois étapes :

- i. la récolte des données sur terrain, sur base des questionnaires du guide d'entretien, validé préalablement par CIFOR/UNIKIS/OCEAN et des observations directes dans les zones de coupe, dans les villages, au centre ville, etc.
- ii. La transcription et le traitement des données sur Excel selon un format également validé par CIFOR/UNIKIS/OCEAN ;
- iii. La rédaction du rapport

Le tableau 1 illustre la composition des équipes qui ont procédé à la récolte des données de terrain.

Tableau 1 : Composition des équipes d'enquête

N°	Sous zone 1 (Territoire de Mambasa)		Sous zone 2 (Territoires de Bafwasende et de'Ubandu)	
	Nom	Fonction /Structure	Nom	Fonction /Structure
1	PITCHOU CHIMPANGA,	Chercheur à l'Université de Kisangani	-	-
2	Bernard ADEBU	Aménagiste / OCEAN	Bernard ADEBU	Aménagiste / OCEAN
3	Ignace MUGANGUZI,	Juriste / Cellule Juridique OCEAN/RRN	Ignace MUGANGUZI, OCEAN/RRN	Juriste / Cellule Juridique OCEAN/RRN

Les enquêtes se sont déroulées dans les deux sous zones suivant les itinéraires et les périodes indiquées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Itinéraires et période d'exécution des enquêtes dans les deux sous zones

N°	Zone d'enquête	Itinéraire	Période	Durée totale d'enquêtes
1	Sous zone 1 (Territoire de Mambasa)	- Kisangani- Mambasa - Mambasa – Bahaha (collectivité de Babila bakwanza) - Mambasa - Kisangani	Du 19 au 28 octobre 2011	10 jrs
2	Sous zone 2 (Hinterland Kisangani/Territoires de Bafwasende et de'Ubundu)	- Kisangani- Alibuku - Alibuku – Pumuzika (collectivité de Bekeni kondolole), - Pumuzika – Nyonga (collectivité de Bekeni kondolole), - Nyonga – Kisangani (collectivité de Bekeni kindolole), - Kisangani-Kayete, - Kayete – PK100 sur axe Lubutu.	Du 5 au 14 novembre 2011	10 Jrs

La figure 1 illustre la carte de répartition des sites où se sont déroulées les enquêtes.

- o Dans la sous zone 1, les enquêtes se sont déroulées dans le territoire de Mambasa suivant l'itinéraire Kisangani-Mambasa (aller et retour) et Mambasa – Bahaha, où prédomine actuellement l'exploitation artisanale de bois et qui drainent le flux de bois vers Bunia, le Nord Kivu et les pays frontaliers (Ouganda et Kenya, notamment).

Localisation des sous zone de la pré enquête socioéconomique en Province Orientale

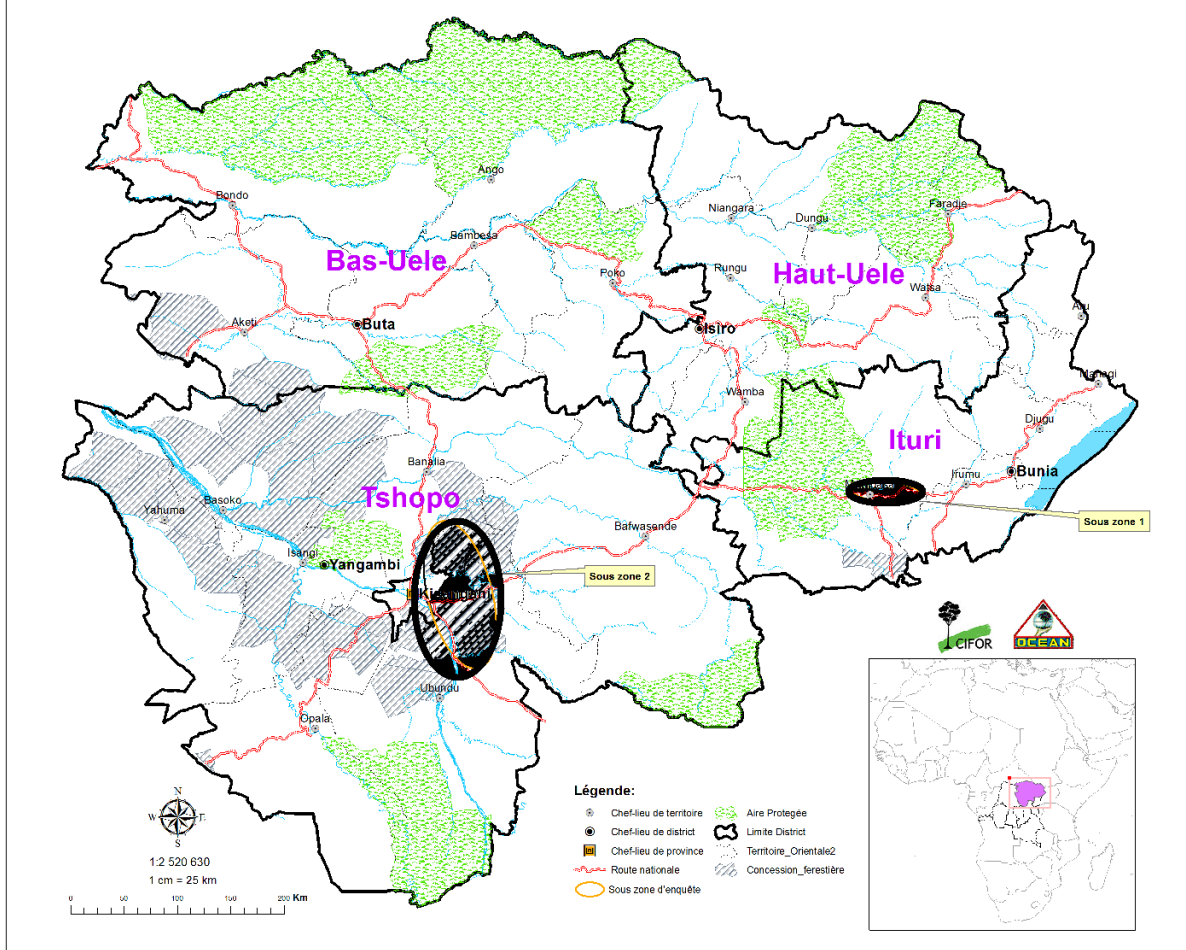


Figure 1 : La zone d'enquêtes, la sous zone 1 (Vers Mambasa, sur tronçon Mambasa Bunia et Mambasa –Epulu) et la sous zone 2 (Vers Kisangani-Alibuku (Territoire de Bafwasende et Kisangani-Lubutu))

- o Par contre, dans la sous zone 2, les enquêtes se sont déroulées dans deux territoires sous exploitation artisanale de bois alimentant principalement le bois à Kisangani et vers Kinshasa via le fleuve Congo. Dans le Territoire de Bafwasende, les enquêtes se sont déroulé en trois axes Kisangani- Alibuku, Alibuku – Pumuzika et Nyonga – Kisangani, alors que dans le territoire d'Ubundu, les enquêtes ont eu lieu dans les axes Kisangani-Kayete et Kayete – PK100 sur axe Lubutu.

Le processus de récolte des données sur terrain s'est déroulé, suivant un même stéréotype : d'abord la rencontre avec les autorités locales (l'autorité administrative du territoire à Mambasa, auprès du chef de groupement

Bevenzeke dans le Territoire de Bafwasende et du chef de poste d'encadrement de Wanierukula dans le Territoire d'Ubundu) pour expliquer les objectifs des enquêtes, ensuite les équipes procédaient aux entretiens semi-directifs avec les informants ciblés et aux observations directes (cfr Exemples illustrés dans la figure 2)

Dans la zone de Mambasa, l'équipe s'est entretenue avec 19 personnes et a rempli 6 questionnaires caractérisant le sciage artisanal à l'échelle du Territoire avec les personnes ressources et 13 questionnaires portant sur les activités de sciages avec les opérateurs concernés.

Dans le territoire de Bafwasende, l'équipe s'est entretenue avec 7 personnes et a remplis 2 questionnaires caractérisant le sciage artisanal à l'échelle du Territoire avec les personnes ressources et 5 questionnaires portant sur les activités de sciages avec les opérateurs concernés.

Ensuite l'équipe s'est dirigée sur la route Lubutu dans le territoire d'Ubundu en prenant une première escale à la localité de Kayete situé à 72Km de Kisangani avant de poursuivre la route jusqu'à PK100. Dans cette zone, les exploitants artisanaux étant rares, nous n'avons eu à enquêter que 4 exploitants artisanaux dont les questions n'étaient que partiellement remplies sur place, car les compléments ont été obtenus auprès de leurs patrons basés à Kisangani.

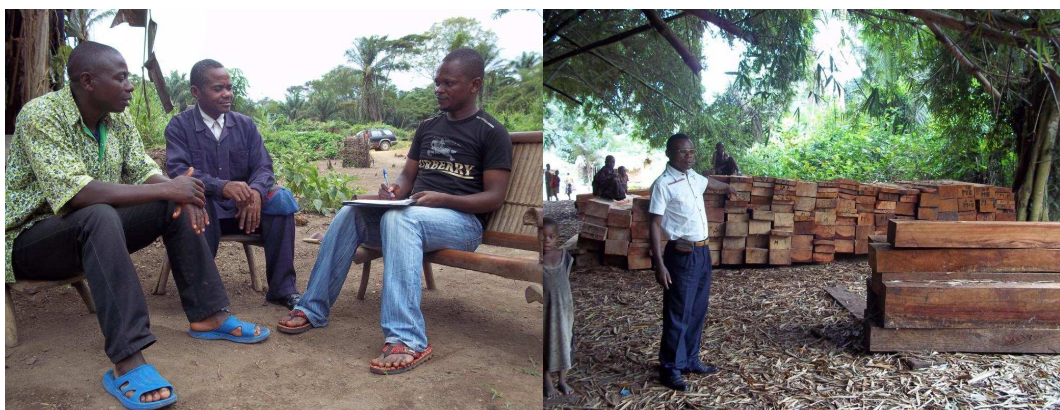


Figure 2 : (a) Photo illustrant un entretien semi-directif pendant la collecte des données de terrain ;
(b) Photo illustrant une observation directe des échantillons dans une zone de coupe

Grosso modo, le protocole d'enquête est facile à administrer aux sujets et s'adapte bien aux réalités de terrain. Le problème, auquel a été confronté l'équipe des chercheurs, est la dynamique des acteurs qui interviennent dans le sciage artisanal de bois. En effet, certaines personnes considérées comme maîtres de l'activité, ne sont pas souvent ceux qui opèrent sur terrain. Car, ils engagent des tiers pour gérer leurs affaires sur le chantier mais le titre d'exploitation est obtenu au nom du patron. Dans tous les cas, ils sont très mobiles entre le terrain et les grands centres de commercialisation de bois, ce qui ne facilite pas toujours leur contact avec les chercheurs qui sont obligés de chercher les opérateurs et dans la forêt et/ou en ville pour avoir les données pour besoin de complément d'information.

III. RESULTATS SAILLANTS DES ENQUETES DANS LES DEUX SOUS ZONES

3.1 Le cahier des charges :

Sous zone 1 : La plupart des exploitants à Mambasa possède des zones de coupe (concessions) dans lesquelles ils prélèvent le bois commercéable. Pour acquérir ces concessions de coupe, ils sont obligés de signer un contrat « Mapatano » avec la communauté possédant la forêt. Pour ce faire, l'exploitant verse un certain nombre des biens exigés par la communauté (argent, moto ; vélos, tôles etc.) dont le coût varie entre 1000 et 2500 USD. Ces concessions font l'objet de vacance de terrain avant d'exercer soit les activités agricoles, soit les activités de sciage artisanal de bois.

Toutefois, les exploitants affirment engager d'autres dépenses tout au long des leurs activités, car quand bien même ils n'aient été stipulés dans le contrat, d'autres services sont souvent sollicités par les communautés à l'endroit des exploitants : soins médicaux, soutien de deuil, paiement des frais scolaires des enfants etc.

Sous zone 2 : Contrairement à Mambasa, il n'existe presque pas de cahier des charges aux environs de Kisangani , car faute des espaces libres pour l'exploitation du bois, les exploitants des environs de Kisangani achètent plutôt les essences sur pied. Toute fois, certaines personnes ayant obtenu des concessions foncières à usage agricole, après avoir signer un contrat « Mapatano » avec la communauté possédant la forêt, les utilisent aussi pour l'exploitation artisanale de bois.

La plupart des fois les essences sont prélevées dans les champs des individus (Kisokola=Jachère). En contrepartie, ils achètent chaque arbre au prix fixé par les propriétaires des champs. Le prix d'un arbre varie selon son diamètre (compris entre 15 et 30 USD). Il faut également noter que la plupart du bois issu de l'exploitation artisanale dans la sous zone d'enquête provient des concessions forestières déjà attribuées aux industriels. Cette tendance est générale aux environs de Kisangani, car l'exploitation industrielle fonctionne sans mesures d'atténuation des risques et sans un plan de microzonage des zones de développement communautaire. Sinon l'exploitation artisanale suit généralement les routes tracées par les exploitants industriels.

De toute façon, sur le plan légal, ce type d'exploitation est illégal pour deux raisons :

(1) la loi ne reconnaît pas la procédure d'achat des arbres sur pied. Le code forestier (article 112) et l'arrêté 035 sur l'exploitation forestière, à son article 8, prévoit que les exploitants artisanaux exploitent dans les forêts de communautés locales et que leur permis ne peut couvrir une superficie supérieure de 50 ha.

(2) Opérer une exploitation artisanale dans une concession déjà attribuée est de facto un fait illégal. Tombent sous le coup de cette illégalité aussi, les communautés qui tout en sachant qu'elles ont signé des cahiers des charges avec l'exploitant industriel acceptent encore d'attribuer des essences dans une portion des forêts ayant déjà un titre valant droit d'exploitation par un tiers.

3.2 Corporation associative d'intérêts

On trouve ce type de groupement d'intérêt dans les deux zones d'exploitation enquêtées. Le plus connu dans les deux zones sont ILEXA bois à Kisangani, et MITRABO à Mambasa.

Il faut noter ici que la corporation associative regroupant les exploitants artisanaux à Mambasa est plus dynamique que celle regroupant les artisanaux œuvrant aux environs de Kisangani.

Mais le constat est qu'on retrouve dans ces corporations des exploitants légaux mais aussi quelques illégaux.

3.3 Exigences administratives

Nos résultats nous laissent croire que les exploitants opérant à Mambasa subissent plus des taxes administratives que ceux œuvrant aux environs de Kisangani dans les territoires de Bafwasende et d'Ubundu.

La plupart des taxes citées par les exploitants de Mambasa n'ont pas été soulevées par ceux œuvrant aux environs de Kisangani. Une analyse détaillée des taxes est abordée en termes de difficultés rencontrées, au point **3.5** plus bas.

3.4 Commercialisation et destination des produits

Certains exploitants qui opèrent par exemple à Mambasa résident à Bunia, Beni ou Butembo. D'autres d'ailleurs, proviennent de l'étranger ((Ouganda, Kenya). Contrairement aux exploitants opérants aux environs de Kisangani ceux de Mambasa sont actifs dans les villages de coupe. C'est-à-dire, ils sont directement impliqués dans les opérations en amont en déployant des importantes équipes des scieurs dans les villages de coupe.

➤ *Situation dans la sous zone 1 :*

Les produits vendus localement comprennent les chevrons, les planches, les lentos et les madriers tandis que pour le marché extérieur, les exploitants exportent les size, les poutres, les madriers, le plateau....

Des enquêtés nous ont révélé qu'il existe dans la chaîne de commerce de bois une catégorie d'acteurs appelés 'les négociants' ; ceux-ci sont des congolais qui travaillent avec les capitaux des étrangers et possèdent plus des moyens financiers et matériels (un grand nombre des tronçonneuses) que les exploitants locaux. Il existe deux types de négociants : (1) ceux qui viennent exploiter directement et (2) ceux qui viennent acheter le bois déjà scié. D'après les exploitants locaux, les négociants qui viennent leur acheter le bois déjà scié leur imposent leur propre prix pour qu'ils en tirent aussi un bénéfice. Ce qui fait qu'ils gagnent et du côté des exploitants locaux et du côté des leurs patrons étrangers. Dans tous les cas, les négociants viennent avec plus des moyens que les exploitants locaux et ont accès à un bon marché. Pour les exploitants locaux, il n'existe pas de marché organisé de bois produit dans le secteur, car chaque exploitant fixe son prix.

Le bois produit à Mambasa est destiné principalement à l'exportation vers les pays comme l'Ouganda, la Tanzanie et Kenya qui ne sont pas toujours les destinations finales. Une autre quantité du bois est acheminée vers les villes de Bunia, Beni, Butembo et Goma

➤ *Situation dans la sous zone 2) :*

Le bois exploité est commercialisé en grande partie sur place en ville de Kisangani. Seulement une faible quantité est acheminée à Kinshasa ou à l'Est.

3.5 Problèmes majeurs de l'exploitation artisanale de bois

Les principaux problèmes auxquels sont confrontés les exploitants forestiers artisanaux comprennent la multiplicité des taxes et la tracasserie administrative, l'évacuation du bois du lieu d'abattage à la route carrossable, le manque de transparence entre les acteurs et d'un modèle unique de cahier des charges, la concurrence déloyale, et la modicité des capitaux d'investissement.

- La non réglementation des taxes et autres frais : les opérateurs dans les deux sites déclarent que les taxes et autres frais qu'ils payent sont non seulement nombreux, mais aussi coûtent chers.

Par exemple, pour avoir seulement le permis de coupe et l'agrément considérés comme autorisation d'exploitation, il faut déboursier plus de 1000\$ en plus de frais de constitution du dossier à la coordination provinciale de l'environnement (soit 250\$). La différence entre le taux de taxe reboisement perçu par le Fond Forestier National (FFN) (soit : 10\$/m³ à Mambasa et 2.5\$/m³ à Kisangani),...

Les exploitants artisanaux affirment que d'autres taxes ne sont pas justifiées. C'est le cas de 50 dollars qu'ils doivent payer par camion à la traversée du pont ITURI à Komanda. Il y a d'autres taxes comme d'estampillage (25\$/camion), phytosanitaire (100\$/camion), délimitation de la coupe (100\$), IPMEA¹ (3\$/m³ à la DGI et 3\$/m³ à la DGRAD², FONER³, ANR (20\$/camion), FEC⁴ (50\$), EAD⁵ (3\$/m³)etc.

Il faut aussi souligner que les exploitants artisanaux qui exportent le bois, supportent plus de taxes que ceux qui vendent leur produit localement.

Par ailleurs, les exploitants affirment qu'au delà des ces diverses taxes, ils doivent payer d'autres frais à différents niveaux : chefs de localités, de groupement, de chefferie ou secteur, territoire et voire province. Et que ces dépenses ne peuvent pas leur permettre d'accomplir des choses de valeur communautaire (Collective).

¹ IPMEA : Industrie des petites et moyennes entreprises

² DGRAD : Direction générale des recettes administratives

³ FONER : Fonds National d'Entretien Routier

⁴ FEC : Fédération des Entreprises du Congo

⁵ EAD ; Entité Administrative Décentralisée

- L'évacuation du bois : l'accès au bois exploitable ressort comme un des problèmes majeurs que connaissent les opérateurs. Souvent le bois se trouve à plusieurs mètres voire kilomètres de la route. Ce qui fait qu'il est souvent difficile d'évacuer manuellement un tel bois ; et s'il faut l'évacuer, l'opération demande l'engagement des plusieurs dépenses en argent pour payer la main d'œuvre. Le plus souvent, il faut payer aux transporteurs (Bombeurs) entre 3 et 10 dollars par pièce ou 25\$ par m³.
- Le manque d'un model unique des cahiers des charges : il n'existe pas de modèle de cahier de charges dans le secteur artisanal du bois. Ce vide juridique crée une suite d'incompréhension entre les exploitants et les communautés. C'est pourquoi l'exploitant négocie de sa façon les biens à verser à la communauté. Et chaque communauté demande les biens qu'elle souhaite. Et très souvent, les communautés confondent le cahier des charges exigibles aux industriels dont la réalisation des infrastructures socio économiques avec les obligations à incomber aux artisans. Ce qui apparait comme cause principale du non satisfaction des accords (Mapatano) entre les communautés et les exploitants artisanaux. par Néanmoins, l'administrateur du territoire affirme avoir tenu une réunion avec les chefs coutumiers et une ONG communautaire (COCOLPE/RCPI) dans le but d'élaborer un model unique des cahiers des charges qu'ils soumettront ensuite à l'administration environnementale. Il reste à savoir quelle issue, les autorités donneront à cette initiative qui *apriori* doit émaner de l'autorité publique elle-même.
- La concurrence déloyale : dans les sites d'enquête, les exploitants sont de deux sortes : les exploitants légaux et les exploitants illégaux. Les exploitants opérant légalement accusent plus la concurrence déloyale que leur causent les illégaux. Plusieurs personnes en effet dont les autorités politiques et militaires exploitent le bois sans titre ni qualité. Ils vendent leur produit au prix défiant toute concurrence, car ils ne sont pas assujettis aux obligations comme tous les autres. En étant directement ou indirectement impliqué dans l'exploitation de bois ; les autorités politique, militaire et coutumière échappent à un certain nombre d'obligations dont le paiement de permis et agrément, le paiement de plusieurs taxes etc. Ce qui cause un préjudice énorme aux exploitants légaux et poussant ces derniers à toujours vouloir la voix illégal.
- La rareté des essences exploitables : Les forêts de la province orientale regorgent plusieurs sortes d'essences. Mais jusqu'à ces jours, c'est un nombre bien déterminé qui est exploité. C'est notamment le linzo, liboyo, mulingati, punga, afromosia,...

Cette sélection fait qu'aujourd'hui ces essences deviennent rares aux environs des villages de coupe. Et dans les rares endroits où on peut encore les retrouver, elles sont difficilement accessibles pour les artisans qui doivent effectuer plusieurs kilomètres dans la forêt pour trouver les essences.

- L'inefficacité des tronçonneuses : La machine tronçonneuse est à côté du scie à long, l'outil principal qu'utilise un exploitant forestier artisanal (article 23 de l'arrêté 035 sur l'exploitation forestière). Mais les exploitants accusent dans tous les sites les pannes régulières des tronçonneuses qui par ailleurs coûtent chers (1500\$). Ils sont ainsi obligés d'acheter plus ou moins régulièrement les pièces de rechange (Prix plus bas 5 USD).
- Manque d'assistance technique : A cause d'un manque d'assistance technique le rendement de sciage artisanal en province Orientale paraît faible. Une assistance technique capable d'accompagner les exploitants avant, pendant et après les opérations de sciage permettrait peut être d'améliorer ce rendement. Pour palier au manque de capacité technique lors de démarche d'obtention des concessions forestière, les exploitants doivent recourir aux techniciens pour les inventaires préalables des essences qui permettront à la foi d'élaborer le plan de coupe et connaître la potentialité en terme de volume à exploiter dans l'étendue sollicitée.
- Manque de financement : Les exploitants locaux affirment qu'ils n'ont pas de coopérative susceptible de leur octroyer des micros crédits pour renforcer leurs maigres capitaux.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La pré enquête socio économique sur le sciage artisanal de bois en Province orientale a été un processus très riche , en terme de renforcement des capacités des équipes d'enquêteurs en matière de récolte des données sur terrain, d'analyse et traitement des données. On peut noter aussi que le protocole d'enquêtes est très bien adapté aux réalités de terrain et facile à manipuler ; il peut ainsi servir au déploiement à grande échelle pour un grand nombre des sites pour récolter les données socioéconomiques pendant une longue période. Toutefois, le mécanisme de financement pose quelque problème ; si le système mis en place pendant la pré enquête n'est pas revu, il y a risque à craindre dans les retards qui peuvent entamer l'une l'autre étape , soit la récolte des données, soit le traitement des données ou encore la rédaction des rapports.

La pré enquête s'est penché sur plusieurs paramètres qui pourraient être pris en compte dans la phase de déploiement à grande échelle dans l'ensemble du pays ou en particulier dans plusieurs sites en Province Orientale, à savoir le cahier de charges, l'existence des groupes d'intérêt, les taxes et autres obligations, la commercialisation de bois de la filière et les contraintes dans le secteur artisanal.

Les résultats présentés dans le point III sont résumés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Tableau synthèse des ressemblances et des dissemblances dans les deux sous zones

N°	Paramètres	Similitude	Dissemblance	
		Sous zone1 / Sous zone2	Sous zone1 (Mambasa)	Sous zone2 (Bafwasende/Ubundu/environs Kisangani)
1	cahier de charges	<ul style="list-style-type: none"> • Accord préalable avec les notables et ayants droits avant toutes opérations de coupe dans les villages (droits de jouissance) • Existence des concessions foncières à usage agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation dans les concessions obtenues auprès des communautés après règlement de la liste des biens en titre de cahier de charge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation dans des concessions forestières déjà attribuées aux industriels. -
2	existence des groupes d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration dans les groupes d'intérêt • Présence des 	<ul style="list-style-type: none"> • Association d'intérêt plus active et plus dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Association d'intérêt active et peu dynamique

		réguliers et des irréguliers dans les groupes d'intérêt		
3	taxes et autres obligations	<ul style="list-style-type: none"> • Perception effective des diverses taxes administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxation en amont et en aval, • Rigueur de taux de taxation 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxation en aval, • Pas de rigueur sur le taux de taxation
4	commercialisation de bois de la filière	<ul style="list-style-type: none"> • Production destiné au commerce local et lointain 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des acteurs locaux, négociants et expatriés 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des locaux et négociants
5	contraintes dans le secteur artisanal	<ul style="list-style-type: none"> • Prix élevé des pièces de rechange • Tracasserie administratives • Eloignement de plus en plus des essences exploitables • Trafic d'influence 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de taxes très élevé • Prix du bois scié imposé par les acheteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût d'investissement élevé

Il découle de ce tableau ceci : les deux sous zones présentent des points communs, mais aussi des points divergents. Un des éléments importants de la différence entre les deux sous zone est l'intervention des acteurs expatriés dans la filière à Mambasa, alors que dans la sous zone 2, les investissements assez faibles tirent quasiment leur source des seuls acteurs nationaux.

Un deuxième élément important de différence est le nombre élevé des taxes pour la sous zone 1, tandis que le coût d'investissement élevé dans la sous zone 1. Cette situation laisse penser que les bilans des affaires s'équilibrent tant soit peu, c'est-à-dire que pour l'une le faible coût d'investissement (favorisé par la facilité d'obtention des équipements et des consommables pour l'exploitation) compense la multiplicité des taxes (nombre élevé des taxes) ; par contre pour l'autre, la diminution des taxes est compensée par le faible coût d'investissement (coûts d'investissement et de maintenance en équipements élevé). Les raisons pour lesquelles pour l'une les taxes sont plus élevées, et moins pour l'autre devront être étudiées de façon approfondie.

Par ailleurs, les paramètres analysés dans la pré enquête ne sont pas exhaustifs ; certains détails des opérations et des produits marchands (type d'essence, par exemple) sont des paramètres de rentabilité pour les opérateurs, mais les effets peuvent aussi jouer en faveur des actions sociales pour les communautés riveraines.

Des recommandations

- Elargir le champ d'enquête jusqu'au niveau des villes pour permettre de bien maîtriser les dépenses des opérations de coupe ;
- Etablir une liste plus au moins large des variables (paramètres) pouvant permettre une récolte plus variée des données de terrain et une analyse approfondie des facteurs , par exemple pourquoi la disparité dans les taxes des deux ou plusieurs zones, pourquoi il n'y a pas un modèle stéréotypé de cahier des charges , etc. qui sont autant des questions restées sans réponse jusque là.
- Afin d'éviter la discontinuité dans les séquences des opérations d'enquêtes, il est très important de libérer les moyens financiers à temps utile, afin que le calendrier de travail soit bien suivi.

Annexes 1: Fiche d'information sur l'exploitation artisanale à l'échelle du Territoire

Date :

Enquêteur :

Territoire/Collectivité:

Interlocuteur :

- Depuis quand l'exploitation artisanale a commencé dans la zone et pour quelles raisons ?
- Quelles sont les principales essences recherchées par les exploitants ?
- Quels sont les produits et les essences les plus vendus sur le marché local et sur les marchés distants?
- Combien y a-t-il d'exploitants légaux et informels à l'échelle du territoire ? Combien de tronçonneuses ?
- Combien y a-t-il de petites entreprises de transformation sur la commune ?
- Quels bénéfices en tirent le Territoire/Collectivité et les populations ?
- Quelle taxation s'applique ici sur le bois exploité artisanalement ?
- Quelle part du bois produit artisanalement est consommée sur place et quelle part va à destination de marchés plus lointains ?

- Quels sont les principaux problèmes rencontrés ? Quelles sont les principales mesures prises ?

Problème rencontré	Solution prise ou envisagée

- Comment voyez-vous l'avenir de ce secteur dans 5 ans?

- Dernier commentaire ?

Annexe 2 : Fiche individuelle d'exploitation artisanale du bois

Date : Nom Enquêteur :

Territoire :

Collectivité :

Nom de l'opérateur :

Quelle origine géographique ?

- Depuis quand est-il dans l'activité ?

- Que faisait-il avant ?

- Comment a-t-il été conduit à se lancer dans cette activité ?

- L'argent procuré par cette activité vous a-t-il permis de faire des investissements particuliers? Sinon, à quoi sert principalement cet argent ?

- Est-il propriétaire de sa tronçonneuse ? Nombre, date d'achat et prix

- Sinon, à qui appartient-elle ?

- Fait-il partie d'une association professionnelle, d'un syndicat, d'un groupement... ?

- o A-t-il un permis pour l'exploitation du bois ? Si oui, quel genre de permis ? Où est basée la concession et quelle est sa surface ?

- o Que comprend le cahier des charges ? Qu'a déjà été versé et à qui ?

- o Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez et comment les résoudre ?

Problème rencontré	Solution prise ou envisagée

○ **Récapitulatif des dernières opérations d'exploitation**

Mois			
Espèce + nombre de pieds			
Ecosystème + distance / route			
Commande ou vente directe ?			
par qui, quelle avance ?			
Produit 1			
Nombre de pièces (ou volume) Produit 1			
Prix des pièces (ou m ³) Produit 1			
Produit 2			
Nombre de pièces (ou volume) Produit 2			
Prix des pièces (ou m ³) Produit 2			
Produit 3			
Nombre de pièces (ou volume) Produit 3			
Prix des pièces (ou m ³) Produit 3			
Rémunération de l'ayant-droit / collectivité			
Location du matériel -			
Essence (qtté * prix)			
Lubrifiants (qtté*prix)			
Huile de vidange (qtté * prix)			
Pièces de rechange -			
Salaire – machiniste			
Salaire – aide			
Salaire – bombeur			
Salaire – pisteur			
Salaire -			
Nutrition -			
Taxes formelles et informelles			